

Département des Yvelines (78)

Commune de Goussonville

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil Municipal en date du :



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - NORD-EST DU BOURG



Secteur sur lequel porte l'orientation d'aménagement et de programmation



COMPOSANTES DU PROJET

Espace mixte à vocation dominante d'habitat individuel ou intermédiaire



- secteur nord



- secteur sud



Habitat existant

PRINCIPES DE MAILLAGE



Accès existant



Accès à créer



Nouvelles voies de desserte à créer



Liaison douce en projet à proximité

INTEGRATION PAYSAGÈRE



Talus boisé à préserver



Continuité paysagère à assurer

* L'habitat intermédiaire est un concept né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'allure et certains avantages de la maison individuelle ou, inversement, de penser le regroupement des logements individuels de façon à approcher les densités et l'urbanité du logement collectif (mitoyenneté ne dépassant pas R +2, accès aux logements individualisés,...)

Ce secteur a vocation à accueillir des logements individuels ou intermédiaires* :

- sur le secteur nord : environ 5 logements (existant inclus)
- sur le secteur sud : environ 6 logements qui pourraient prendre la forme d'un petit collectif.

Le parti d'aménagement doit permettre à cette opération de se raccrocher au tissu urbain environnant par des principes d'accès automobiles et piétons/cycles comme indiqués.

Des liaisons douces traverseront le secteur et se raccrocheront aux liaisons douces existantes ou programmées en périphérie.

L'interface avec les voies et les habitations voisines sera travaillée par un espace de transition paysager, enhébergé et planté d'arbres ou arbustes d'essences locales notamment en préservant le talus boisé au sud en bordure de la rue des Coutures.

Il s'agit d'un secteur de transition en termes de densité, entre le centre-bourg (tissu ancien) et le secteur des Larris (densité plus lâche). Il doit également assurer une continuité paysagère entre les espaces naturels du secteur des Larris et le pac du Château. Pour cela, la voie de desserte centrale sera arborée.



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - ILOT CENTRAL



Secteur sur lequel porte l'orientation d'aménagement et de programmation



COMPOSANTES DU PROJET

Espace mixte à vocation dominante d'habitat individuel ou intermédiaire



- secteur ouest



- secteur est



Habitat existant

PRINCIPES DE MAILLAGE

↔ Accès à créer/renforcer

INTEGRATION PAYSAGERE

Jardins et végétation arborée à préserver

Espace paysager à protéger à proximité

Bâti remarquable à préserver à proximité

Ce secteur a vocation à accueillir des logements individuels ou intermédiaires* :

- sur le secteur ouest : environ 3 logements (existant inclus).
- sur le secteur est : environ 3 logements (existant inclus).

Le parti d'aménagement doit permettre à cette opération de se raccrocher au tissu urbain environnant par des principes d'accès automobiles et piétons/cycles comme indiqués.

Des liaisons douces traverseront le secteur et se raccrocheront aux liaisons douces existantes ou programmées en périphérie.

L'interface avec les habitations voisines sera constituée d'un espace de transition paysager, enherbé et planté d'arbres ou arbustes d'essences locales. La végétation arborée présente sur le secteur sera maintenue.

* L'habitat intermédiaire est un concept né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'allure et certains avantages de la maison individuelle ou, inversement, de penser le regroupement des logements individuels de façon à approcher les densités et l'urbanité du logement collectif (mitoyenneté ne dépassant pas R+2, accès aux logements individualisés...).

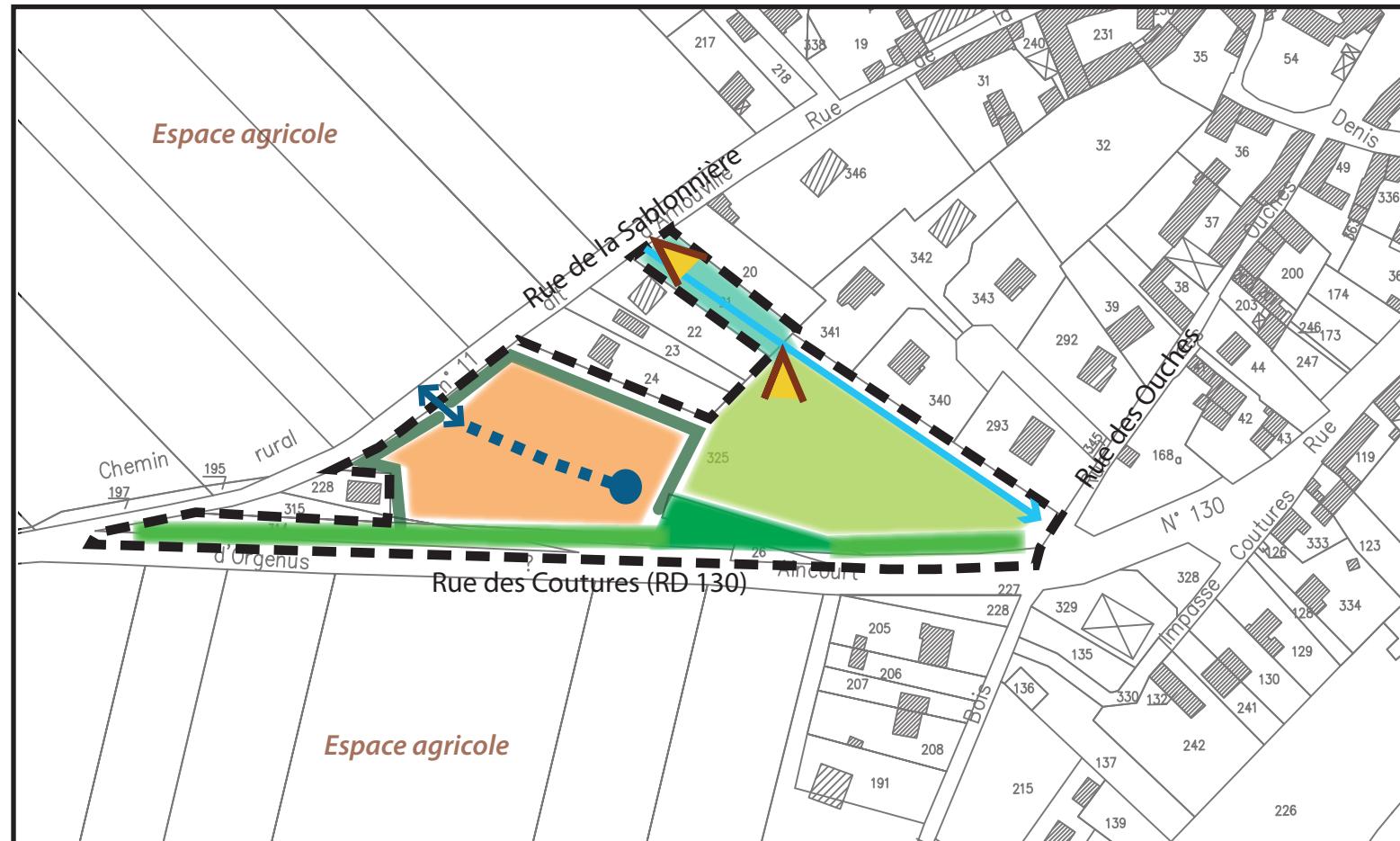


ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - ENTREE DE BOURG - OUEST



Secteur sur lequel porte l'orientation d'aménagement et de programmation

PLU Goussonsville / SOREPA / Mars 2013



COMPOSANTES DU PROJET

Espace mixte à vocation dominante :

- d'habitat individuel ou intermédiaire
 - d'espace vert tampon
 - d'espaces agricoles



Accès à créer



Nouvelle voie de desserte à créer avec plateforme de retournement

INTEGRATION PAYSAGERE



Cône de vue à préserver



Espace boisé à préserver



Bandes boisées à



Espace de transition paysager

Ce secteur a vocation à accueillir un programme mixte d'environ 5 logements individuels ou intermédiaires*.

Il inclura aussi un espace vert tampon ouvert au public, un espace agricole ainsi que l'aménagement d'une noue pour une meilleure gestion des eaux.

Le parti d'aménagement doit permettre à cette opération de logements de se raccrocher au tissu urbain environnant par des principes d'accès automobiles et piétons/cycles comme indiqués.

Des vues sur l'espace agricole au sud doivent être préservées depuis la rue de la Sablonnière et l'espace vert tampon.

L'espace boisé présent sera préservé et prolongé par une bande boisée en bordure de la RD 130 jusqu'au croisement avec la rue de la Sablonnière.

L'interface avec les voies et les habitations voisines sera travaillée par un espace de transition paysager, enherbé et planté d'arbres et arbustes d'essences locales.

* L'habitat intermédiaire est un concept né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'allure et certains avantages de la maison individuelle ou, inversement, de penser le groupement des logements individuels de façon à approcher les densités et l'urbanité du logement collectif (mitoyenneté ne dépassant pas R+2, accès aux logements individualisés,...).



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - NORD-OUEST DU BOURG



Secteur sur lequel porte l'orientation d'aménagement et de programmation

PLU Goussonville / SOREPA / Mars 2013



COMPOSANTES DU PROJET

Espace mixte à vocation dominante d'habitat individuel ou intermédiaire

- secteur nord
 - secteur sud

Habitat existant

Bâti remarquable à préserver à proximité immédiate

Implantation du bâti

PRINCIPES DE MAILLAGE

- ↔ Accès à créer /renforcer
 - Nouvelle voie de desserte à créer, accompagnée de liaisons douces

Ce secteur a vocation à accueillir des logements individuels ou intermédiaires* :

- sur le secteur nord : environ 5 logements (existant inclus).
 - sur le secteur sud : environ 4 logements (existant inclus).

Le parti d'aménagement doit permettre à cette opération de se raccrocher au tissu urbain environnant par des principes d'accès automobiles et piétons/cycles comme indiqués.

Deux accès seront créés/renforcés, depuis la rue de la Sablonnière et la rue Saint-Denis.

Des liaisons douces traverseront le secteur et se raccrocheront aux liaisons douces existantes en périphérie.

Le front bâti le long de la rue de la Sablonnière sera complété.

L'interface avec les voies internes et les habitations voisines sera travaillée par un espace de transition paysager, enherbé et planté d'arbres ou arbustes d'essences locales.

* L'habitat intermédiaire est un concept né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'allure et certains avantages de la maison individuelle ou, inversement, de penser le regroupement des logements individuels de façon à approcher les densités et l'urbanité du logement collectif (mitoyenneté ne dépassant pas R+2, accès aux logements individuels) .

